

ISO 37001 : 2016

Systeme de gestion anti-corruption

La norme ISO 37001 présente les conditions préalables et les directives que les organisations doivent suivre pour prévenir, détecter et gérer les risques et actes liés à la corruption. Dans le cadre du respect des lois anti-corruption, le système de gestion anti-corruption assure aux parties prenantes d'une organisation que le personnel a bien été sensibilisé aux pratiques éthiques et que leur notoriété est protégée.

POUR QUI ?

L'ISO 37001 peut être appliquée par toutes tailles d'organisations et d'entreprises, petites ou moyennes, organisations publiques ou à but non lucratif, organisations non gouvernementales ou organisations caritatives.



La norme ISO 37001 relative au système de gestion anti-corruption a été publiée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a été publiée en 2016.

POURQUOI METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE GESTION ANTI-CORRUPTION DANS VOTRE ORGANISATION ?

- ▶ **Pour prévenir, détecter et réagir à la corruption** en vue d'une meilleure culture d'entreprise.
- ▶ **Pour identifier et limiter les risques de corruption** en établissant un système de gestion anti-corruption basé sur l'évaluation des risques.
- ▶ **Pour améliorer l'efficacité et l'efficience organisationnelles** dans la gestion des risques associés à la corruption.
- ▶ **Pour prendre conscience des impacts de la corruption** sur les organisations et mettre en évidence leur capacité à détecter la fraude.
- ▶ **Pour améliorer la réputation et l'image** d'une organisation en fournissant une assurance de conformité légale
- ▶ **Pour promouvoir un référentiel de bonnes pratiques** en matière de systèmes de gestion de la corruption.
- ▶ **Pour promouvoir l'engagement d'une organisation** à appliquer les bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption.
- ▶ **Pour donner confiance** aux clients et partenaires potentiels.

PROCESSUS DE CERTIFICATION*

ÉTAPES DU PROCESSUS D'AUDIT

Optionnel : Audit à blanc (ou pré-audit)

Nous pouvons vous proposer un audit à blanc pour votre système de management avant et / ou après le début de l'audit d'étape 1 du processus d'évaluation initiale.

Audit d'étape 1

Audit de votre système documentaire pour vérifier sa conformité par rapport aux exigences du référentiel de certification, et définir les modalités d'organisation de l'audit d'étape 2.

Audit d'étape 2

Nous auditions votre système de management pour vérifier que votre politique, vos objectifs et vos cibles ont bien été communiqués, et que la dynamique d'amélioration continue fonctionne.

La certification est ensuite octroyée après validation d'éventuelles non-conformités résolues.

Audit de surveillance

Une fois que vous avez obtenu votre certification, nous procédons à des audits réguliers de votre système de management afin d'assurer son maintien et sa conformité aux objectifs de votre organisation et aux attentes de vos clients.

Audit de renouvellement

Le certificat est valable pendant 3 ans. L'audit de renouvellement est réalisé avant l'échéance de votre certificat.

*Non contractuel

La surveillance en cours est établie par le contrat signé

ÉTAPES ADMINISTRATIVES

